



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/77

QUESTION N°10

OBJET : VIE ASSOCIATIVE / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » POUR VENIR EN AIDE AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LE CYCLONE « CHIDO » A MAYOTTE

**L'an deux mille vingt-quatre
Le dix-huit décembre
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON (arrivé à 20h45)
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Claude CAUET
Christophe CONNAN a donné procuration à Chantal CLAUX
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Patrick MURCIA

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Tiphany JOURDAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 28

N°D2024_77 – VIE ASSOCIATIVE / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Secours Populaire » pour venir en aide aux populations touchées par le cyclone « Chido » à Mayotte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1115-1-1,

Considérant le cyclone « Chido » qui a frappé Mayotte dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 décembre 2024 et ses conséquences,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux populations civiles,

Considérant que l'Association « Secours Populaire Français » peut pourvoir à apporter une partie de l'aide nécessaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, à l'Association « Secours Populaire » par l'intermédiaire de son comité local basé à Pierrelaye (SIRET : 83196606400014), afin d'apporter une aide aux populations touchées par le cyclone « Chido » à Mayotte

- ✓ **PRELEVER** les crédits nécessaires sur l'article 65748 du Budget Communal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 18 DECEMBRE 2024**

Transmis en Préfecture le : 20/12/2024

Publié(e) le : 20/12/2024

Exécutoire le : 20/12/2024

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

